

Le 30 juillet 2021

Monsieur Martin Dussault
Directeur des Affaires publiques
WM Québec inc.
2535, 1^{re} Rue
Saint-Sophie (Québec) J5J 2R7

Objet : Demande d'engagement concernant le projet d'agrandissement vertical du lieu d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore sur le territoire de la ville de Drummondville par WM Québec inc. (Dossier 3216-23-003)

Monsieur,

Le présent document présente une demande d'engagement à laquelle doit répondre WM Québec inc. afin de déterminer si le projet d'agrandissement vertical du lieu d'enfouissement technique, situé sur le territoire de la ville de Drummondville, et sujet à une soustraction à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu l'article 31.7.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), est acceptable sur le plan environnemental.

L'analyse a été réalisée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec certaines unités administratives du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Veuillez noter que d'autres demandes pourraient suivre, à la réception des avis de consultation prévue pour la semaine du 2 août 2021.

Afin de pouvoir finaliser l'analyse environnementale de votre projet dans les délais impartis, il vous est demandé de répondre à la présente en fournissant les éléments exigés au plus tard le **6 août 2021**.

En vertu des articles 118.5.0.1 de la LQE et 18 du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets, ces renseignements seront publiés au Registre des évaluations environnementales du ministère.

Engagement

1. Afin de s'assurer que le projet d'agrandissement s'intègre au paysage environnant conformément au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, veuillez confirmer que l'étude d'intégration au paysage fournie couvre l'entièreté du nouveau projet d'agrandissement sur les versants actuels du LET incluant les enjeux de dissimulation des activités d'enfouissement. Autrement, veuillez fournir une nouvelle note technique détaillée sur l'intégration au paysage.

Réponse :

Le plan F04 révisé et joint en annexe de la présente démontre que le profil final proposé avec la réduction de la pente du toit à 2 % demeure en deçà du profil final utilisé dans le cadre de l'étude d'intégration au paysage. Par rapport aux figures présentées dans la note technique, la hauteur finale du faîte du LET demeure celle actuellement autorisée, donc de 6 m inférieure à celle utilisée pour les simulations visuelles, soit d'environ 15 % inférieure.

Au niveau des talus, les profils originaux et autorisés seront respectés. Au besoin, tel qu'indiqué dans la demande de décret, des mesures d'atténuation pourront être mises en place pour dissimuler les activités d'enfouissement.


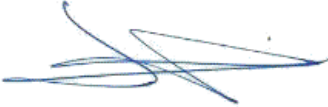
Dans la présente situation, nous confirmons que l'étude d'intégration visuelle demeure à notre avis valide et qu'elle couvre l'entièreté du projet proposé. De plus, l'impact global du projet sera moindre considérant que la hauteur existante et autorisée au faîte du LET est maintenue.

Pour toute question, vous pouvez rejoindre M^{me} Catherine Claveau Fortin à l'adresse courriel suivante : catherine.claveau-fortin@environnement.gouv.qc.ca.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

La directrice,

Marie-Eve Fortin

	Demandeur	Mandataire
Nom	Ghislain Lacombe, ing. WM Québec Directeur de l'ingénierie pour le Canada	Jean Bernier, ing., M.Sc. WSP Canada inc. Directeur adjoint - Environnement
Signature		
Date	2021-08-02	2021-08-02



1135, BOULEVARD LEBOURGNEUF
 QUÉBEC (QUÉBEC) CANADA G2K 0M5
 TEL. : 1-418-623-2254 | WWW.WSP.COM

SCÉAU :

CLIENT :



PROJET :



DEMANDE DE DÉCRET D'URGENCE EN VERTU DE L'ARTICLE 31.7.2 DE LA LQE REHAUSSEMENT DU PROFIL FINAL DE LA PHASE 3A ET DES CELLULES 5 À 8 DE LA PHASE 2 POUR PERMETTRE LA POURSUITE DES OPÉRATIONS D'ENFOUISSEMENT

À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, LES UNITÉS DE MESURE SONT EN MÈTRES.

SYSTÈME DE COORDONNÉES PLANES DU QUÉBEC (SCoPQ), SYSTÈME DE RÉFÉRENCE GÉODÉSIQUE NAD 83, PROJECTION CARTOGRAPHIQUE MERCATOR TRANSVERSE MODIFIÉE (MTM) FUSEAU 8

L'ORDRE DES PLANS N'EST PAS LIÉ À LA SÉQUENCE DE CONSTRUCTION

LÉGENDE :

-  RECOUVREMENT FINAL APRÈS ENFOUISSEMENT
-  VOLUME SUPPLÉMENTAIRE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES AVEC LA MODIFICATION DU PROFIL DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

AVERTISSEMENT : CE DESIGN EST LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE WSP. AUCUNE RÉVISION, REPRODUCTION OU TOUT AUTRE USAGE N'EST PERMIS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE WSP. L'ÉCHELLE DE CE DESIGN NE DOIT PAS ÊTRE MODIFIÉE.

ÉMISSION - RÉVISION :

EM.	RV.	DATE	DESCRIPTION
3		2021-07-30	POUR INFORMATION
2		2021-07-16	RÉPONSES AUX QUESTIONS
1		2021-05-20	POUR DEMANDE DE DÉCRET D'URGENCE

NO PROJET :	211-01099-00	DATE :	2021-05-04
ÉCHELLE ORIGINALE :	Indiquée	SI CETTE BARRE NE MESURE PAS 25mm, AJUSTER VOTRE ÉCHELLE DE TRACÉ.	
CONÇU PAR :	Alexandre Monette, ing.	VERIFIÉ PAR :	Maxime Chagné, tech. Julie Côté, tech. / Kathleen Kamigashima, tech.
DESINÉ PAR :	Alexandre Monette, ing. / Jean Bernier, ing. M.Sc.		

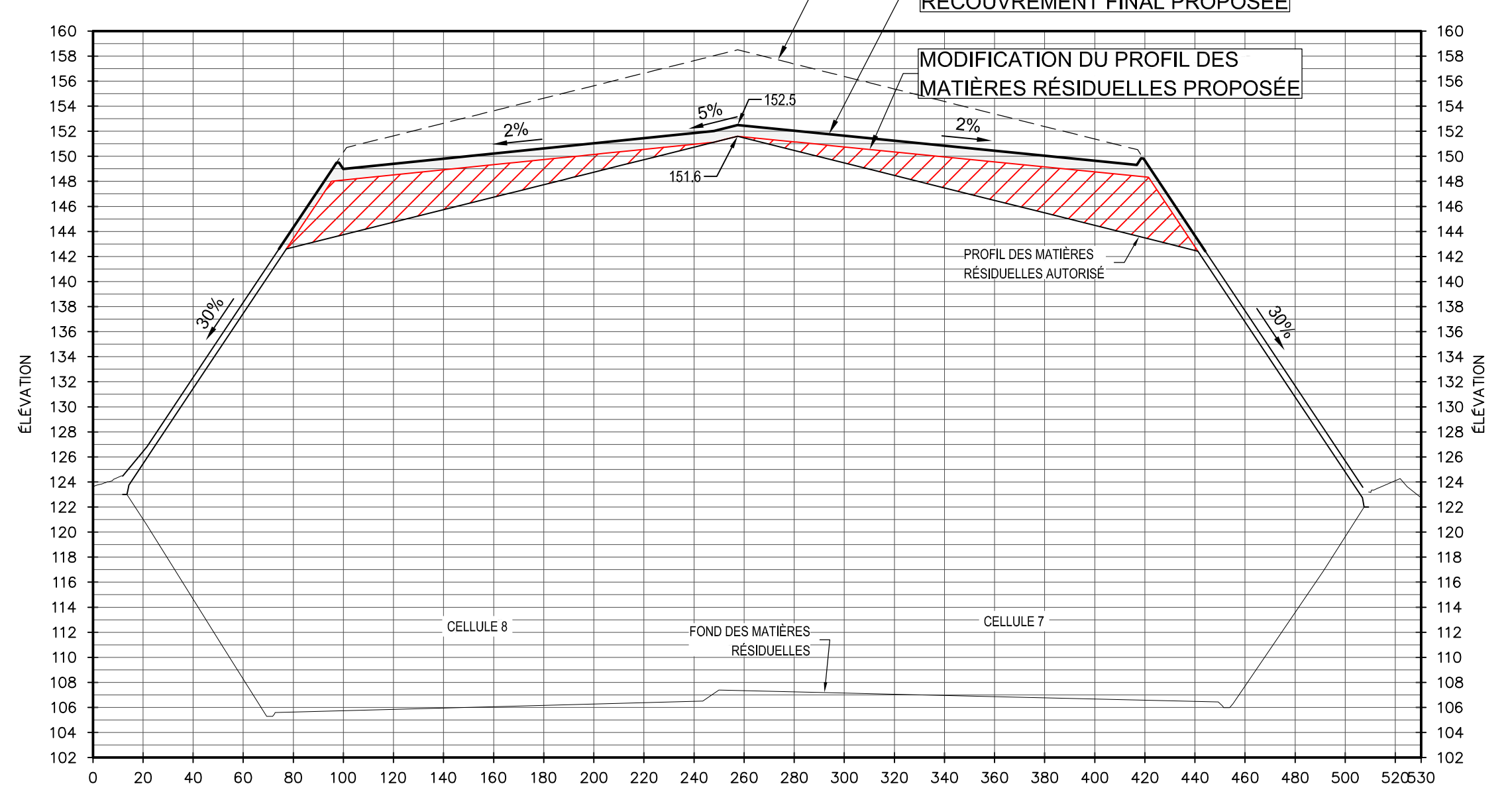
DISCIPLINE : **ENVIRONNEMENT**

TITRE : **COMPARAISON DU PROFIL PROPOSÉ AVEC CELUI UTILISÉ POUR LES SIMULATIONS VISUELLES**

NUMÉRO DU FEUILLET : **211-01099-00_F04**

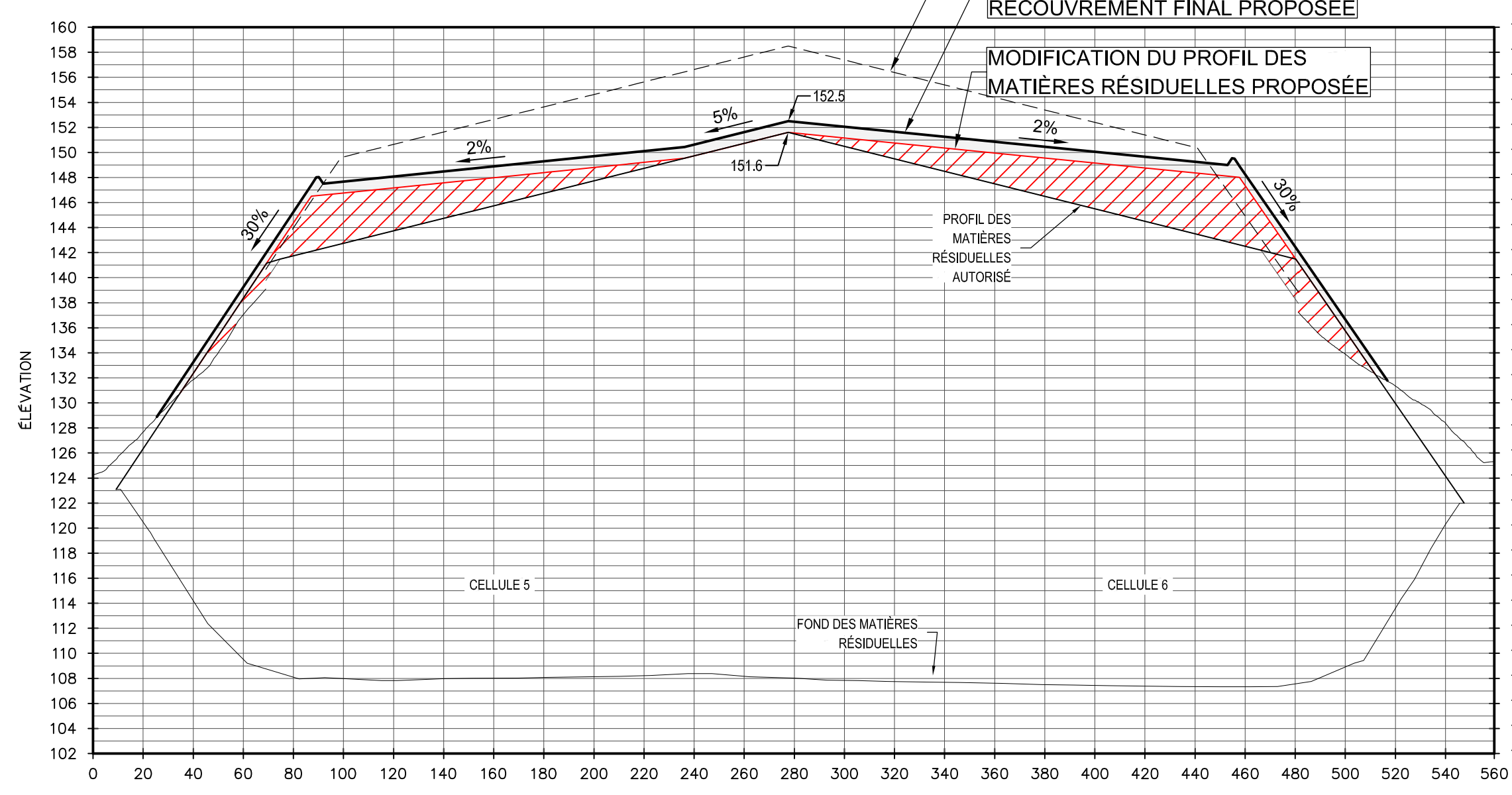
ÉMISSION : **POUR INFORMATION** # ÉM. / RV. : **3**

EN DATE DU : 2021-07-30



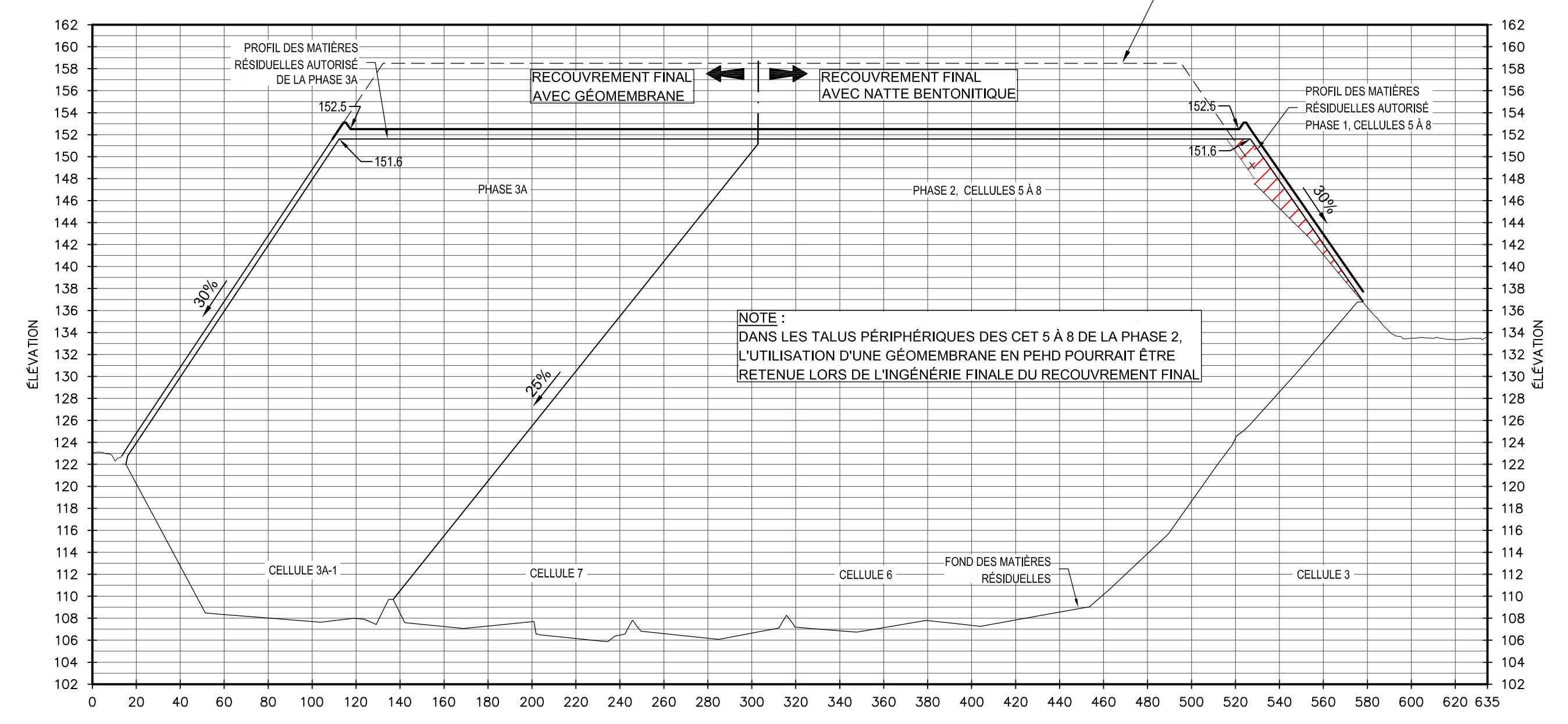
SECTION A-A

Échelle HOR.: 1:2000
 VERT.: 1:500



SECTION B-B

Échelle HOR.: 1:2000
 VERT.: 1:500



SECTION C-C

Échelle HOR.: 1:2000
 VERT.: 1:500